



## **La décision de la Commission européenne de déclarer le plaignant en incapacité de travail pour cause de surmenage sans reconnaître l'origine professionnelle de son incapacité**

Affaire ouverte

**Affaire 252/2019/LM - Ouvert le 05/03/2019 - Décision le 27/05/2019 - Institution concernée** Commission européenne ( Affaire réglée par l'institution ) |